

LES DEVOIRS RÉCIPROQUES.

III.

LES SERVITEURS ET LES MAITRES.

Serviteurs, obéissez en toutes choses à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne servant pas seulement sous leurs yeux, comme si vous ne cherchiez qu'à plaire aux hommes : mais faites-le dans la simplicité de votre cœur et dans la crainte de Dieu. Et quoi que vous fassiez, faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur et non pour les hommes ; sachant que vous recevrez du Seigneur la récompense de l'héritage ; puisque vous servez Christ, le Seigneur. Mais celui qui agit injustement recevra la peine de son injustice ; et il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu.

Maîtres, rendez à vos serviteurs ce qui est de la justice et de l'équité, sachant que vous avez vous-mêmes un maître dans le ciel.

Persévérez et veillez dans la prière, et dans les actions de grâces.

(Col., III , 22 ; IV , 2.)

Après avoir posé le principe général du devoir chrétien, qui est la reconnaissance envers le Dieu sauveur, nous avons, dans deux discours précédents, suivi l'application de ce principe à travers deux grandes classes de devoirs réciproques : ceux des maris et des femmes, ceux des parents et des enfants. Il nous reste à considérer ceux des maîtres et des serviteurs. Ce sera l'objet d'un troisième et dernier discours.

Avant d'entrer dans ce nouveau sujet, laissez-moi vous faire part d'une pensée qui se présente à moi, et qui pourra vous être utile, en vous montrant dans quel esprit vous devez écouter les instructions qui vont suivre. Il m'est souvent arrivé de regretter, lorsque j'étais appelé à prêcher des devoirs réciproques, et à m'adresser par conséquent tour à tour aux deux parties que ces devoirs concernent, aux femmes et aux maris, aux enfants et aux parents, aux serviteurs et aux maîtres, il m'est, dis-je, souvent arrivé de regretter de ne pouvoir pas séparer mon auditoire en deux classes, afin de m'adresser chaque fois d'une manière spéciale et exclusive aux personnes que mes exhortations concernent spécialement. Je voudrais, par exemple, pouvoir m'adresser aux enfants sans que les parents fussent présents, et aux parents hors de la présence des enfants. Je voudrais surtout, pour en venir au sujet que nous sommes appelés à traiter aujourd'hui, pouvoir m'adresser aux serviteurs hors

de la présence de leurs maîtres, et aux maîtres hors de la présence des serviteurs : car il y a telle exhortation bonne et nécessaire pour les uns, dont les autres pourraient facilement abuser. Quand je prêche aux maîtres l'humilité, quand je leur rappelle qu'ils sont devant Dieu les égaux de leurs serviteurs, je crains que ces derniers n'abusent de mes paroles pour oublier le respect qu'ils doivent à leurs maîtres ; et quand j'insiste auprès des serviteurs sur les devoirs de la soumission, de l'obéissance, de la déférence envers leurs maîtres, je crains que ceux-ci n'abusent pour oublier l'indulgence, la condescendance, les égards qu'ils doivent eux-mêmes à leurs serviteurs. De plus, il serait à désirer, s'il était possible, que les serviteurs n'entendissent pas les reproches que nous sommes obligés d'adresser à leurs maîtres, ni les maîtres ceux que méritent leurs serviteurs. Mais la séparation que j'ai en vue, quoique désirable en principe, n'est pas compatible avec les usages de notre culte. Il faut donc y suppléer de notre mieux par les dispositions que nous apporterons à cette méditation, aussi bien le prédicateur que son auditoire. Nous, qui sommes appelés à exhorter, nous devons veiller sur nous-mêmes pour nous garder de toute espèce de partialité, pour tenir la balance parfaitement égale entre les deux classes de nos auditeurs ; et vous, mes frères, appelés à écouter nos exhortations, vous avez aussi à veiller sur vous-mêmes.

mes, afin de vous appliquer celles qui vous concernent comme ne s'adressant qu'à vous seuls, et sans vous préoccuper de celles qui regardent les autres. Trop souvent vous faites précisément le contraire. Les maîtres écoutent avec une grande attention, et approuvent de toute leur âme, les exhortations adressées à leurs serviteurs; mais ils glissent légèrement sur ce qui les concerne eux-mêmes, si même ils ne le désapprouvent formellement. Les serviteurs, à leur tour, n'ont d'oreilles vraiment attentives que pour les avertissements qui s'adressent aux maîtres. Dieu veuille, par son Saint-Esprit, nous préserver de cette disposition funeste autant qu'elle est naturelle, et nous faire ainsi recueillir à tous de cette méditation le plus de fruit possible, pour le temps et pour l'éternité! Le sujet que nous sommes appelés à traiter, bien qu'il soit d'une nature familière et peu relevée en apparence, n'en a pas moins une importance éternelle. Il n'y a pas de petits devoirs dans la vie chrétienne: il n'en est aucun qui ne puisse être envisagé sous un point de vue élevé et divin; et nous pouvons être tout aussi grands devant Dieu en remplissant les devoirs d'un maître chrétien ou d'une servante chrétienne, qu'en occupant le siège du magistrat, ou la tribune du législateur, ou le trône même des rois.

C'est une chose bien remarquable, que les exhortations adressées aux serviteurs tiennent dans notre

texte une place beaucoup plus étendue que toutes les autres. L'apôtre, qui n'a consacré qu'un seul verset aux devoirs des femmes, à ceux des maris, à ceux des enfants, à ceux des pères et à ceux des maîtres, ne donne pas moins de quatre longs versets aux devoirs des serviteurs. Non-seulement il expose ces derniers devoirs avec plus de détail que tous les autres, mais il prend soin de les motiver d'une manière toute spéciale, et n'oublie pas d'encourager à leur observation par la perspective du bonheur éternel. Ce qui a porté l'apôtre à en agir ainsi, c'est sans doute la pensée de ce qu'il y a de particulièrement pénible dans la condition des serviteurs ; il a senti le besoin de se rapprocher d'eux plus que des autres, par cela même qu'ils étaient moins heureux ; et nous retrouvons ici un caractère essentiel et admirable de l'évangile, qui est de sympathiser avec toutes les souffrances, de s'adresser de préférence aux pauvres et aux chétifs, de se souvenir avant tout de ceux que le monde oublie, et de relever par ses consolations divines ceux que les hommes froissent ou dédaignent.

Cette observation s'applique avec une justesse toute particulière à la servitude, telle qu'elle existait du temps où l'apôtre écrivait. Alors, en effet, on n'avait pas des serviteurs libres, mais des esclaves que le maître acquérait de son argent, et qui devenaient sa propriété, aussi bien qu'une bête de somme ou un meuble quelconque. Le maître avait sur son esclave

une autorité absolue, qu'il exerçait souvent de la manière la plus cruelle. Les moindres manquements de la part d'un esclave, fussent-ils de simple maladresse, étaient punis de la flagellation et quelquefois de la mort ; cette mort était toujours la crucifixion, qui était un supplice réservé aux esclaves. Souvent on les marquait au front d'un fer rouge, stigmaté indélébile de leur servitude ; saint Paul fait une belle allusion à cet usage barbare, lorsqu'il dit qu'il porte sur son corps « les flétrissures du Seigneur Jésus, » son maître divin. Les esclaves n'avaient pas d'existence reconnue par la loi : ils ne pouvaient ni posséder, ni se marier légitimement. A Rome, quand ils étaient malades, leur maître les chassait de sa maison ou les exposait dans une île du Tibre ; quelquefois même il s'en débarrassait en les mettant immédiatement à mort. Du temps d'Auguste, un esclave ayant eu le malheur de briser un vase de prix, son maître commanda qu'il fût jeté dans un vivier, pour être dévoré par les lamproies qu'on entretenait pour le service de sa table. Quand un maître mourait de mort violente sans que le meurtrier fût connu, tous les esclaves qui lui appartenaient étaient condamnés à la croix ; Tacite nous parle d'une maison entière, composée de quatre cents esclaves, qui périt de cette manière.

Telle était la condition des serviteurs sous le paganisme ; telles étaient les horreurs auxquelles l'évangile a mis un terme, non pas en les combattant

directement, mais par cette influence indirecte et paisible dont nous avons déjà parlé. Pourquoi faut-il, hélas ! que l'esclavage n'ait pas encore disparu complètement du monde civilisé, et que ce crime social soit encore écrit dans le code de plusieurs nations qui s'appellent chrétiennes ! Pourquoi faut-il que même dans une terre protestante, privilégiée, admirable à bien des égards, il se trouve des hommes assez étrangers, je ne dis pas à l'esprit de l'évangile, mais aux plus simples notions du droit naturel, pour oser défendre ce monstrueux système par lequel un homme devient la propriété d'un autre homme ; pour oser mettre en balance avec des intérêts matériels les droits les plus sacrés de l'âme humaine, ce droit imprescriptible de la liberté que tout homme apporte en venant au monde ! Dissipe, ô mon Dieu ! dans l'esprit des législateurs, cet aveuglement d'autant plus profond qu'il est intéressé et volontaire ; mets dans les cœurs la charité à la place de l'égoïsme, et hâte partout, sous l'influence paisible mais irrésistible de l'évangile, l'œuvre excellente de l'affranchissement des esclaves !

L'apôtre se garde bien, ainsi que je l'ai fait observer, de heurter de front le système de l'esclavage et de prêcher ouvertement l'émancipation : sûr que l'évangile saura bien, par la puissance qui lui est propre et par le seul développement de la charité, opérer sans secousse la révolution désirée, il se borne

à prêcher aux esclaves les devoirs que leur imposait leur condition actuelle. Il leur recommande l'obéissance « en toutes choses, » parce que l'esclave appartenait à son maître. Sont exceptés, bien entendu, de cette obligation d'obéir, les ordres qui seraient contraires à la parole de Dieu : le maître ne l'était que « selon la chair, » l'âme échappait à sa puissance. Il pouvait bien à son gré charger le corps de chaînes, le déchirer à coups de fouets, le clouer sur une croix, ou le jeter en pâture aux murènes de son vivier : mais il ne pouvait pas empêcher l'âme de jouir de la communion de son Dieu, de goûter la joie du Saint-Esprit, et, quand ses chaînes terrestres étaient brisées par la cruauté de l'homme, d'aller rejoindre son sauveur en paradis. « Sachant que vous recevrez du Seigneur la récompense de l'héritage, puisque vous servez Christ le Seigneur. » Contraste sublime entre la condition actuelle de ces pauvres esclaves traités par les hommes comme la balayure du monde, et la gloire éternelle qui les attendait dans le ciel !

Le christianisme a voulu abolir l'esclavage, disions-nous, mais il n'a pas voulu abolir la domesticité. La diversité des rangs dans cette vie entre dans les vues de la providence; et quoi qu'en puisse dire une sagesse faussement ainsi nommée, la parole de Dieu nous déclare que, jusqu'à la fin du monde, il doit y avoir parmi les hommes des pauvres et des riches, des maîtres et des serviteurs. L'égalité absolue, chi-

mère qu'on a vainement rêvée sur la terre, ne deviendra une réalité que dans le ciel. C'est là seulement que les rangs seront fixés, non plus d'après les circonstances extérieures, mais d'après la valeur morale de chacun.

Ainsi le premier devoir des serviteurs envers leurs maîtres est de respecter leur supériorité comme voulue de Dieu, et de se tenir avec humilité et simplicité à la place que leur assigna la providence. « Que les serviteurs, » dit saint Paul dans sa première épître à Timothée, « sachent qu'ils doivent à leurs maîtres toute sorte d'honneur. Que ceux aussi qui ont des maîtres chrétiens ne les méprisent pas sous prétexte qu'ils sont leurs frères. » Ce respect des serviteurs pour leurs maîtres doit se montrer en paroles comme en actions. Et pour être respectueux en paroles, il ne suffit pas d'éviter de manquer grossièrement à ses maîtres : le serviteur chrétien doit se garder avec eux, non-seulement de l'insolence proprement dite, mais encore de la familiarité, n'oubliant jamais que Dieu a voulu établir entre eux et lui une distance, qu'il est de son devoir de respecter. Si cette condition inférieure et dépendante a ses épreuves, elle a aussi des bénédictions particulières et de précieuses consolations. Souvenez-vous, serviteurs chrétiens, que votre condition est semblable à celle du sauveur, qui « est venu dans le monde, » nous dit l'apôtre, « en prenant la forme d'un serviteur ; » qui

nous déclare lui-même « qu'il n'est pas venu pour être servi, mais pour servir ; » et qui est habituellement désigné par les prophètes sous ce titre aussi humble que touchant : « le serviteur de l'Éternel. » Souvenez-vous que si votre condition est plus pénible quant à cette vie et moins honorée parmi les hommes, elle est bien plus favorable au salut, suivant cette redoutable déclaration du sauveur : « il est difficile qu'un riche entre dans le royaume des cieux. » Souvenez-vous que si vos maîtres ont plus de jouissances selon le monde, ils ont aussi plus de responsabilité devant Dieu, et qu'ils auront à rendre compte, non-seulement pour eux-mêmes, mais encore pour les âmes qui leur sont confiées. Souvenez-vous, enfin, que le vrai bonheur n'est pas dans les circonstances extérieures, mais dans les dispositions du cœur ; qu'un Jean-Baptiste est moins à plaindre dans sa prison qu'un Hérode sur son trône ; et qu'un esclave chrétien est plus heureux mille fois, même dès cette vie, qu'un maître incrédule.

Au respect les serviteurs doivent joindre l'obéissance. L'apôtre, dans notre texte, insiste longuement sur ce devoir. « Serviteurs, obéissez en toutes choses à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, ne servant pas seulement sous leurs yeux, comme si vous ne cherchiez qu'à plaire aux hommes ; mais faites-le dans la simplicité de votre cœur, et dans la crainte de Dieu. Et quelque chose que vous fassiez, faites-la de bon

cœur ; comme pour le Seigneur et non pour les hommes ; sachant que vous recevrez du Seigneur la récompense de l'héritage, puisque vous servez Christ le Seigneur. » Ainsi le premier caractère que doit avoir l'obéissance du serviteur chrétien, c'est d'être basée sur la crainte du Seigneur. « Faites-le » dit l'apôtre, « pour le Seigneur et non pour les hommes, car vous servez Christ le Seigneur. » C'est la volonté du maître souverain que le serviteur doit toujours avoir en vue, c'est à lui qu'il doit rapporter son service, c'est dans le ciel qu'il doit chercher son salaire. Quel trésor de consolation ne renferment pas ces paroles : « sachant que vous recevrez du Seigneur la récompense de l'héritage ! » Que sont quelques années d'épreuve et de servitude, auprès de cet héritage éternel et incorruptible que le Seigneur tient en réserve pour ceux qu'il aime ! Là cesseront pour toujours les fugitives distinctions établies par les hommes. Là ne se verront plus des riches et des pauvres, des serviteurs et des maîtres, mais seulement des enfants du même père et des rachetés du même sauveur.

Si l'obéissance du serviteur est fondée sur la crainte de Dieu, elle sera par là même complète et sans réserve : c'est le second caractère que lui assigne l'apôtre : « obéissez *en toutes choses* à vos maîtres selon la chair, ne servant pas seulement sous leurs yeux, comme si vous ne cherchiez qu'à plaire aux

hommes, mais faites-le dans la sincérité de votre cœur. » C'est peu d'obéir par des actes extérieurs et sous les regards du maître : il faut que ce soit le cœur qui obéisse et non pas seulement la main ; et alors l'obéissance ne sera pas moins complète, pas moins scrupuleuse en l'absence du maître qu'en sa présence. Est-ce là votre obéissance, chers frères et sœurs qui êtes appelés à servir ? Hélas ! combien n'est-il pas de serviteurs et de servantes dont la conduite est précisément l'opposé de l'exhortation de l'apôtre ; et dont on pourrait dire qu'ils servent seulement sous l'œil du maître, comme ne cherchant qu'à plaire aux hommes !

Enfin, l'obéissance du serviteur chrétien doit avoir un troisième caractère : c'est d'être rendue avec empressement et de bon cœur. « Quelque chose que vous fassiez, faites-la *de bon cœur*. » Ce n'est pas assez d'accomplir strictement votre devoir, il faut le faire avec un cœur joyeux, non pas comme portant malgré vous un joug pénible, mais comme étant à la place qui est pour vous la meilleure de toutes, puisque c'est le Seigneur qui vous l'a choisie. « Soyez toujours joyeux, » nous dit l'Écriture, et cela sans exception : riche ou pauvre, appelés à commander ou à servir, à la première place ou la dernière : « soyez toujours joyeux, » joyeux dans l'espérance de la gloire éternelle, et dans la paix du Saint-Esprit.

Avec le respect et l'obéissance il est un dernier devoir que la parole de Dieu recommande particulière-

ment aux serviteurs : c'est la fidélité. « Que les serviteurs soient soumis à leurs maîtres, » dit saint Paul dans son épître à Tite, « leur agréant en toutes choses, n'étant point contredisants, ne soustrayant rien, mais montrant en toutes choses une entière fidélité. » Et dans notre texte il déclare que « celui qui agit injustement recevra la peine de son injustice, et qu'il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu. » Cette dernière déclaration ne signifie pas ici, comme on pourrait être tenté de le croire, que Dieu n'a point égard à la personne du maître : elle veut dire au contraire qu'il n'a point égard à la personne du serviteur. La condition chétive et dépendante du pauvre ne sera pas plus un titre devant la justice divine que la condition brillante et honorée du riche. Chacun sera jugé selon ses œuvres, et non pas selon sa condition. Le serviteur infidèle ne pourra pas excuser devant Dieu son infidélité en alléguant qu'il se trouvait dans le besoin et son maître dans l'abondance. Nous ne saurions trop insister sur ce devoir imposé aux serviteurs d'être fidèles, parce que c'est malheureusement celui sur lequel les idées sont le plus relâchées de nos jours. Une foule de domestiques qui se révolteraient à l'idée d'être taxés de friponnerie, ne se font aucun scrupule de faire, comme ils disent, leurs affaires en même temps que celles de leurs maîtres, ou plutôt aux dépens de celles de leurs maîtres. Nous devons le dire ouvertement : une telle conduite n'est pas seulement un péché dont ils auront

à rendre compte au dernier jour devant le tribunal de Dieu, c'est un véritable crime qui mériterait toute la sévérité des lois ; et si ce vol n'est pas puni comme tous les autres parce qu'il est difficile à découvrir et plus difficile à prouver, cette circonstance ne fait que le rendre plus grave en réalité : car c'est un principe de morale qu'un péché est d'autant plus grave qu'on a plus de facilité à le commettre. Il importe peu que la valeur détournée à votre profit soit considérable ou qu'elle ne le soit pas : du moment que vous vous appropriez une valeur, si minimée soit-elle, qui ne vous appartient pas légitimement, vous violez la justice, vous entrez dans la voie du péché, je veux dire du crime ; dans cette voie où la pente est si glissante et où il est impossible de prévoir jusqu'où vous pourrez être entraînés ; dans cette voie qui, lorsqu'elle n'aboutit pas à la prison ou à l'échafaud dans cette vie, conduit toujours à l'enfer dans l'éternité. Oh ! chers frères et sœurs que votre condition appelle à servir, songez sérieusement à ces choses ; et si jamais vous étiez tentés de profiter de la confiance de vos maîtres pour leur faire tort en quoi que ce soit, rappelez-vous que « celui qui est infidèle dans les petites choses le sera aussi dans les grandes ; » que « celui qui agit injustement recevra la peine de son injustice ; et qu'il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu. »

Bien des domestiques, sans aller jusqu'à cette infidélité criminelle dont je viens de parler, manquent à

leur devoir d'une manière moins grave sans doute, mais pourtant bien répréhensible, en laissant perdre ou détériorer par leur négligence les choses qui appartiennent à leurs maîtres. C'est là évidemment une véritable infidélité. Le maître qui a donné sa confiance à un serviteur a droit de compter sur ses soins et sa diligence pour conserver la propriété qu'il lui confie. Un serviteur fidèle doit soigner les intérêts de ses maîtres comme les siens propres.

Les pertes de temps, les moments donnés à l'oisiveté ou à la dissipation sont encore une espèce d'infidélité. Le temps du serviteur appartient au maître qui le paie, et il ne lui est pas permis d'en détourner une partie à son profit sans l'assentiment de son maître. Si ce temps dérobé au maître est donné à la dissipation et aux plaisirs frivoles, alors ce n'est pas à son maître seulement que le serviteur fait tort par son infidélité, c'est aussi à lui-même, et il en porte la peine dès cette vie. Que de servantes autrefois honnêtes, aujourd'hui perdues, dont le premier pas vers la perte fut la fréquentation de ces dangereux plaisirs qu'on appelle, d'un nom si tristement caractéristique, les danses du dimanche! O vous nos jeunes sœurs que votre condition appelle à servir, mais qui voulez être aussi les servantes du Seigneur Jésus, gardez-vous, au nom de votre intérêt présent et éternel, gardez-vous de ces plaisirs funestes et doublement coupables, qui sont une profanation du jour du Sei-

gneur, en même temps qu'ils vous ravissent la modestie et la pudeur, cette couronne de votre sexe! Servantes chrétiennes, c'est à vous aussi que s'applique ce caractère touchant que l'apôtre assigne à la femme chrétienne dans son épître à Timothée : « je veux que les jeunes femmes gardent la maison. »

Il est encore un genre particulier d'infidélité qu'on voit trop souvent chez des domestiques dont la probité est d'ailleurs intacte : c'est l'infidélité des paroles. Ce n'est pas seulement par ses actions qu'un serviteur peut faire tort à ses maîtres, c'est aussi par ses discours. Le mensonge, par exemple, ce péché si répandu parmi la classe appelée à servir, est une transgression de la fidélité que le serviteur doit au maître dont il a la confiance. Le serviteur qui se rend coupable de mensonge ne dérobe pas à son maître de l'argent, mais il lui dérobe la vérité, qui souvent est bien plus précieuse pour lui que l'argent. Il y a d'autres manières encore d'être infidèle en paroles. Si le serviteur se laisse aller à la médisance à l'égard de ses maîtres; s'il divulgue les défauts qu'il a pu apercevoir chez eux, ou seulement les détails intimes de leur vie de famille, il se rend coupable à leur égard d'une véritable infidélité, il joue le rôle honteux d'un espion ou d'un traître domestique. Souvent, je le sais, les serviteurs se laissent aller à raconter ce qui se passe chez leurs maîtres sans mauvaise intention, uniquement pour le plaisir de parler; mais quel que

soit le principe de ces rapports domestiques, les conséquences n'en sont pas moins graves, et cette conduite n'en est pas moins un véritable péché devant Dieu. Un domestique fidèle doit se considérer comme un membre de la famille de ses maîtres : il doit faire de leur intérêt son intérêt, de leur honneur son honneur, et garder sur tout ce qui les concerne une discrétion inviolable.

Parmi les intérêts de vos maîtres que la fidélité vous fait un devoir de soigner, il en est de bien précieux dont je n'ai rien dit jusqu'à présent, et qu'il importe cependant que vous ne négligiez point, servantes et serviteurs chrétiens : ce sont leurs intérêts spirituels, leurs intérêts éternels. Quoique vous ne soyez pas appelés à exhorter vos maîtres ni à les instruire directement, vous pouvez néanmoins exercer sur eux sous ce rapport une grande influence, et contribuer ainsi à leur salut. C'est par votre exemple que vous êtes appelés à prêcher vos maîtres : c'est par l'exemple de votre foi, de votre patience, de votre douceur, de votre activité, de votre sérénité. C'est par là qu'un serviteur peut devenir même « le bienfaiteur de son maître, » comme l'a dit un sage du paganisme. Vous avez aussi une mission sacrée à remplir à cet égard auprès des enfants qui vous sont confiés. Vous pouvez, aussi bien que leurs parents, contribuer à leur inculquer des principes chrétiens, à tourner leur jeune cœur vers le sauveur qui les aime, à préparer en eux à la société

des membres utiles et vertueux ; vous pouvez et vous devez, aussi bien que leurs parents, travailler à leur salut éternel. C'est ainsi qu'il n'est pas une seule position dans la vie, si humble soit-elle, où nous n'ayons une mission évangélique, une mission de prédication et de salut à remplir auprès de nos semblables : et combien la condition du serviteur ne s'élève-t-elle pas, combien ne devient-elle pas noble et grande en présence d'une telle pensée ! Servantes et serviteurs chrétiens, je vous le dis encore, souvenez-vous d'être fidèles pour soigner les intérêts spirituels de vos maîtres !

Tels sont, serviteurs et servantes, les devoirs qui vous sont imposés par le Seigneur. Il n'est pour vous qu'un moyen d'accomplir fidèlement ces devoirs : c'est d'être chrétiens, c'est d'avoir pour principe directeur le principe de la morale chrétienne, l'amour du Dieu sauveur ; c'est de faire toutes choses « au nom du Seigneur Jésus, rendant grâce par lui à Dieu notre père. » Si vous cherchez en vous-mêmes la force d'accomplir votre devoir, vous travaillerez en vain. Renoncez donc à vous-mêmes, et tournez-vous vers le Seigneur. Humiliez-vous au pied de la croix de Jésus-Christ dans le sentiment de votre misère spirituelle, demandez un cœur nouveau et une vie nouvelle à celui qui peut seul les créer en vous par son Saint-Esprit, à ce Dieu qui produit en nous « et la volonté et l'exécution selon son bon plaisir. »

Nous avons donné une certaine étendue à l'examen des devoirs des serviteurs, suivant en cela l'exemple que nous donne l'apôtre dans notre texte ; ainsi que nous vous l'avons déjà fait observer, il s'étend beaucoup moins sur les devoirs des maîtres. Toutefois nous trouverons, dans le développement du peu de paroles qu'il leur adresse, toutes les obligations essentielles d'un maître chrétien.

« Maîtres, rendez à vos serviteurs ce qui est de la justice et de l'équité, vous souvenant que vous avez vous-mêmes un maître dans le ciel. » Ces derniers mots nous font connaître quel doit être le principe du devoir des maîtres : c'est le même que pour les serviteurs, je veux dire la crainte du Seigneur. Le maître comme le serviteur doit se placer en présence de Dieu et de l'éternité ; et c'est pour obéir à son maître céleste, c'est pour s'assurer une place dans le ciel qu'il doit remplir tous ses devoirs. Ces paroles sont aussi destinées à rappeler aux maîtres que devant le maître souverain ils sont les égaux de leurs serviteurs, et qu'ils ne doivent pas se glorifier d'une supériorité qui est empruntée et passagère. Quelle folie n'y a-t-il pas de leur part à s'enorgueillir d'une distinction sociale qui n'est pas fondée sur une différence de nature ni de mérite, qu'il n'a pas dépendu d'eux d'établir, et qui ne doit subsister que pendant les quelques années de cette courte vie — que dis-je ? qu'ils ne sont pas mêmes assurés de conserver pendant cette vie : car

quel est l'homme qui connaît ce que l'avenir lui réserve ? et quel est le maître qui peut s'assurer qu'il ne sera pas appelé lui-même à servir ?

Il y a plus : à n'envisager même que l'état de choses actuel, le maître aurait tort de se glorifier de sa position sociale : car, en réalité, il dépend autant et plus de son serviteur, que son serviteur ne dépend de lui. Les classes pauvres se passeraient plus facilement des classes riches, que celles-ci de celles-là. Que deviendrait le riche, si tout-à-coup il n'avait plus personne pour l'aider de son travail ? C'est le travail du pauvre qui couvre la table du riche, qui lui fournit ses vêtements, qui pourvoit à tous ses besoins, qui utilise en un mot ses richesses ; et sans le secours de ces inférieurs, qu'il dédaigne peut-être dans sa folle présomption, le plus fortuné des hommes mourrait de faim au milieu de ses trésors.

- « Maîtres, rendez à vos serviteurs ce qui est de la justice et de l'équité. » Vous devez à vos serviteurs, non-seulement la justice, mais l'équité : c'est-à-dire, l'indulgence et l'affection. Ce n'est pas assez de leur fournir l'aliment et la demeure ; de leur payer exactement et régulièrement leur salaire ; de ne pas leur infliger de mauvais traitements ; de ne pas exiger d'eux au-delà de leurs forces ni des conventions mutuelles : il faut encore vous efforcer d'adoucir, par vos bons procédés, ce que la dépendance a de pénible ; il faut éviter de leur rappeler amèrement cette dépen-

dance, comme cela est si facile, hélas! et si fréquent; il faut vous garder envers eux de toute parole injurieuse, et vous souvenir que s'ils sont vos inférieurs aux yeux des hommes, ils n'en sont pas moins vos frères, vos égaux, peut-être vos supérieurs devant Dieu; il faut, tout en les reprenant de leurs fautes, les supporter et leur pardonner, comme vous avez besoin vous-mêmes d'être supportés et pardonnés par le Seigneur; il faut leur accorder des moments de délassement, et, tout en les préservant des plaisirs coupables, leur procurer d'innocentes récréations; il faut les faire participer, à leur manière et selon leur position, à vos joies et à vos fêtes de famille; il faut, enfin, ne pas les abandonner quand ils sont malades, et, à l'exemple de ce centenier de l'évangile, qui venait lui-même chercher le sauveur pour guérir son esclave, payer de votre personne aussi bien que de votre argent pour leur procurer les secours dont ils ont besoin. « Je désire me rappeler toujours, » disait un fidèle serviteur de Dieu¹, qui a laissé un excellent écrit sur *les moyens de faire le bien*, « je désire me rappeler toujours que mes serviteurs sont, dans un certain sens, mes enfants, et je désire les traiter comme mes enfants, en prenant soin que rien ne leur manque de ce qui peut être bon pour eux. »

¹ COTTON MATHER, pasteur aux Etats-Unis, mort en 1728, à Boston.

Que ce principe de conduite, si simple et tout ensemble si touchant, soit aussi le vôtre, mes chers frères. Si le serviteur doit se considérer comme étant de la famille de son maître pour veiller à ses intérêts, le maître à son tour doit aimer son serviteur et le soigner, comme s'il était de sa famille.

Voilà, pour nous borner à une rapide énumération, ce que vous devez à vos serviteurs pour ce qui concerne leurs intérêts temporels : mais ce n'est là que la moitié de votre tâche. Il reste toute une classe de vos devoirs sur lesquels nous devons insister d'autant plus qu'ils sont généralement plus négligés : je veux parler de ceux qui se rapportent aux intérêts spirituels de vos serviteurs.

Rien n'est plus ordinaire que d'entendre les maîtres se plaindre des personnes engagées à leur service. J'entends dire partout qu'il est presque impossible aujourd'hui de trouver de bons domestiques, et qu'ils sont tous entachés de défauts plus ou moins graves. L'un est lent et paresseux, sans attention et sans soin : il ne s'affectionne à rien de ce qui vous touche, et tout ce que vous lui ordonnez de faire ne se trouve jamais fait au temps marqué ni de la manière qu'il faut. L'autre laisse perdre tout ce qu'on lui confie : et dans le maniement dont vous vous reposez sur lui, il n'a nulle vigilance, nulle habileté pour ménager vos intérêts. Celui-ci n'est pas fidèle, et dans bien des occasions vous vous apercevez qu'il vous trompe, ou

plutôt qu'il cherche à vous tromper. Celui-là est adonné au mensonge, et vous ne pouvez jamais faire fond sur ce qu'il vous dit. D'autres sont dissipés, ou indiscrets, ou insolents, ou emportés. Je ne dis pas que ces plaintes soient mal fondées, et je vous accorde à cet égard ce que vous voudrez. Mais j'é dis que s'il n'y a pas de bons domestiques, la faute en est aux maîtres eux-mêmes. C'est aux maîtres eux-mêmes qu'il appartient de former des serviteurs fidèles, diligents, dévoués, patients, véridiques, respectueux, consciencieux, et soigneux des intérêts qui leur sont confiés. Il est un moyen bien simple que vos serviteurs soient tout cela : c'est qu'ils soient chrétiens : car le christianisme enseigne tout cela. Or, qu'avez-vous fait, ô maîtres, pour avoir des serviteurs chrétiens ? où est votre sollicitude pour l'âme de vos serviteurs ? où sont vos efforts pour travailler à leur conversion, à leur sanctification, à leur salut ? les exhortez-vous à prier et à lire la parole de Dieu ? priez-vous vous-mêmes, et lisez-vous la bible avec eux ? les réunissez-vous chaque jour dans un culte de famille en présence de Dieu et de sa parole ? leur prêchez-vous par votre exemple, plus encore que par vos paroles, la vérité, l'humilité, la patience, la charité, le dévouement et toutes les vertus chrétiennes ? vous assurez-vous qu'ils suivent assidûment le culte public, et qu'ils participent régulièrement à la sainte cène ? avez-vous soin de les y préparer vous-mêmes pour

qu'ils y apportent les dispositions convenables ? veillez-vous sur l'emploi de leur temps dans leurs moments de loisir, et vous assurez-vous qu'ils ne fréquentent pas des compagnies mauvaises ou frivoles ? vous rappelez-vous, en un mot, que vous devez être chacun pasteur dans votre maison, et que vous avez charge d'âmes ? Si vous ne faites rien de tout cela, ne vous étonnez pas, ne vous plaignez pas de ne pas avoir de bons domestiques. Tout le secret pour avoir de bons domestiques, je le répète, c'est d'avoir à son service des serviteurs et des servantes du Seigneur. Or, c'est aux maîtres chrétiens à former des serviteurs chrétiens. L'humble et pieuse Ruth Clarke, le modèle des servantes fidèles, était encore étrangère à la foi chrétienne lorsqu'elle entra chez son maître, le vénérable Venn : mais bientôt attirée à l'évangile par l'influence de cet homme de Dieu, elle parvint à un tel degré de sanctification que son maître, un des hommes les plus avancés dans la vie chrétienne, disait d'elle à ses enfants : « Mes chers enfants, Ruth est ma servante ; mais si dans la grande journée votre père se trouve à ses pieds, il ne sera pas à la dernière place. »

Ne l'oublions pas, mes frères, cette sollicitude attentive pour l'âme de nos serviteurs, en même temps qu'elle est dans notre intérêt comme maîtres, est un de nos devoirs les plus sacrés. L'Écriture place toujours au premier rang les devoirs qui concernent

notre maison. « Si quelqu'un n'a pas soin des siens, » nous dit-elle, « et particulièrement des personnes de sa maison, il a renié la foi et il est pire qu'un infidèle. » Les obligations que nos serviteurs contractent envers nous, nous en font contracter envers eux. S'ils nous sont redevables du soin de nos affaires temporelles, nous leur devons en retour le soin de leurs intérêts spirituels. S'ils sont nos serviteurs pour ce qui regarde le corps, nous sommes les leurs pour ce qui concerne l'âme. Et ainsi, comme l'a fait observer saint Augustin, « la servitude est mutuelle, et la dépendance réciproque entre eux et nous : et bien loin que nous ayons sujet de nous élever au-dessus d'eux et de les dédaigner, nous avons tout lieu de nous confondre et de trembler, en considérant que notre dépendance est infiniment plus onéreuse que la leur, et qu'en qualité de maîtres nous leur devons bien plus qu'ils ne nous doivent en qualité de serviteurs. » Ils ne sont responsables que de nos biens temporels, et quand ils s'occupent de notre intérêt spirituel, c'est de leur part en quelque sorte une œuvre de surrogation : mais nous, nous sommes responsables de leur salut, et le soin de ce salut est pour nous une obligation indispensable. Leur responsabilité finit sur la terre, la nôtre s'étend dans l'éternité; et au dernier jour le souverain juge redemandera leurs âmes de nos mains. Combien de maîtres, en ce jour-là, seront condamnés de Dieu autant pour

les péchés de leurs serviteurs que pour leurs propres péchés! Préserve-nous, ô mon Dieu, d'un si grand malheur! rends-nous fidèles à instruire dans ta vérité ceux que tu as placés sous nos soins! Que nous persévérions dans ces choses par lesquelles, c'est ta parole qui le déclare, « nous nous sauverons nous-mêmes et ceux qui nous écoutent; » et que nos serviteurs au dernier jour, au lieu de s'élever en témoignage contre nous, soient « des amis qui nous reçoivent dans les tabernacles éternels! »

Ici se termine, mes chers frères, ce que nous avons à vous dire sur les devoirs réciproques de la vie chrétienne. Nous aurions pu, sans doute, entrer dans plus de détails et nous livrer à des développements plus étendus; mais nous avons dû réserver pour des objets non moins importants le temps dont nous pouvons disposer. D'ailleurs ce que nous avons dit aura suffi pour appeler votre attention sur un sujet qui de sa nature est inépuisable. Nous vous avons montré le principe de la morale évangélique dans quelques-unes de ses principales applications : c'est à vous de continuer ce travail, et de l'étendre à tous les détails de la vie chrétienne. Rappelons seulement en terminant que ce n'est pas en nous-mêmes, mais en Dieu seul que nous trouverons la force nécessaire pour accomplir les devoirs prêchés par l'apôtre. En comparant ces devoirs avec notre vie passée, nous sommes forcés

de nous condamner sur tous les points; et il en serait infailliblement de même à l'avenir, si nous comptions sur nous-mêmes. « C'est Dieu, » nous dit notre apôtre, « qui produit en nous la volonté et l'exécution selon son bon plaisir. » « C'est lui, » nous dit-il encore, « qui prépare les bonnes œuvres, afin que nous y marchions. » Aussi, à la fin de notre texte, après avoir exposé en détail les différents devoirs réciproques, il n'oublie pas d'indiquer la source où nous pouvons puiser la force de les accomplir : « persévérez dans la prière, veillant à cela avec des actions de grâces. » La prière, voilà le secret de notre force et la source de notre sanctification. Sans la prière, toutes nos résolutions, tous nos efforts seront frappés de stérilité. Jésus-Christ lui-même, le saint et le juste par excellence, lui qui « n'avait pas reçu l'Esprit par mesure, » lui que ses ennemis ne purent jamais vaincre d'un seul péché, a dû puiser dans la prière la force de triompher des tentations, et d'accomplir les devoirs de sa vie mortelle. C'est pour cela que nous le voyons se lever avant l'aurore pour s'en aller sur la montagne s'entretenir avec son père céleste; c'est pour cela qu'après des journées remplies par les travaux les plus fatigants de son ministère, nous le voyons quelquefois passer la nuit entière à prier. Et nous, mes frères, nous qui « buvons l'iniquité comme l'eau, » suivant l'expression de l'Écriture, nous qui ne pouvons triompher du péché, qui est notre état

naturel, que par un miracle de la toute-puissance divine, combien plus avons nous besoin de prier ! Comment pourrions-nous, sans la force de Dieu, lutter contre la chair, contre Satan et contre le monde ? Comment ferions-nous des progrès dans la vie chrétienne, tant que nos prières seront si rares, hélas ! et si peu ferventes ! O mes chers amis, il faut qu'un changement complet s'opère en nous au sujet de la prière. Il faut que nos prières deviennent et plus habituelles et plus ferventes ; il faut qu'elles nous mettent réellement en communication avec notre Dieu sauveur, et qu'elles nous transportent de la terre au ciel par la toute-puissance de la foi ! Il faut que, non contents d'élever rapidement notre cœur à Dieu au commencement et à la fin de la journée, nous apprenions à « prier sans cesse, » à faire toutes choses dans un esprit de prière. Il faut que tous, dans les positions diverses où Dieu nous a placés, maris, épouses, parents, enfants, maîtres et serviteurs, nous puissions de jour en jour, d'heure en heure dans la prière, la force d'accomplir fidèlement tous nos devoirs, et de glorifier aux yeux du monde l'évangile de la grâce de Dieu. Aussi est-ce avec une prière, mes chers amis, que nous voulons aujourd'hui prendre congé de vous ; la dernière pensée que nous voulons laisser dans vos cœurs est une prière, la prière que les apôtres adressèrent un jour à Jésus-Christ. Puisse-t-elle ; cette prière qui comprend toutes les autres, s'échapper en ce mo-

ment, fervente et irrésistible, non-seulement de nos lèvres, mais de nos cœurs à tous : Seigneur, enseignez-nous à prier! Amen.

Avril 1845.
